

PV de la séance de l'AG du CUI du 19 mai 2022

Présentes* : Séverine Walter, François Fleuret, Nicolas Boeckh, Luka Nerim, Jean-Henry Morin, Elie Zagury, Alexandre De Masi.

La séance est ouverte à 12:15.

Durant la séance ces différents points furent discutés :

1. Une formation à Docker est disponible CUI, avec un intervenant externe, à travers la formation continue. Dans le futur, un cours Docker sera ajouté au Bachelor en systèmes d'information et science des services.

2. Une réflexion débute sur l'inclusion d'un cours de DevOps dans le programme du Bachelor en systèmes d'information et science des services. Par ailleurs, le Rectorat revoit tous les plans d'enseignement des programmes de l'Université. Ce qui pourrait impacter ce programme.

De même, le sujet de la pérennité du programme de Bachelor et du programme du Master c'est posé. Ces programmes devraient suivre les nouvelles tendances en matière de pédagogie, et continuellement s'adapter pour préparer au mieux les étudiants au futur.

3. La refonte du site web du Bachelor en systèmes d'information et science des services est possible, mais doit respecter les guides et les codes de l'Université de Genève. Le mockup de la nouvelle version du site web a été soumise pour tests à deux étudiants du MA et anciens étudiants du BA de SISS. Les deux étudiants ont salué et approuvé la nouvelle version.

4. La proposition de modification du Règlement de l'organisation du CUI, et son budget, a été jugé impossible. L'Assemblée Participative demande une organisation de la recherche organisée autour de pôles de recherche. Cette idée a séduit l'AG et nous avons demandé que cette idée soit discutée au prochain collège des profs.

5. La prochaine séance de l'AP sera le jeudi 20 octobre 2022, 12 h-14 h, salle 432

6. La gestion des bureaux et leurs attributions au CUI fut discuté. En effet, certains bureaux sont vides de leur occupant (télétravail, bureau principal à UniMail/Dufour). Le nombre de bureaux est stable, mais la tendance est la hausse concernant les nouveaux arrivant au CUI. L'AP n'a pas proposé d'aménagement concernant ce point.

* Par souci de lisibilité, l'emploi du féminin comprend les femmes et les hommes dans l'ensemble de ce document.